

ARAFDES COMPETENCES, Service de développement des Compétences, situé à Lyon 9^{ème} - 14 rue Berjon, propose et dispense des prestations d'évaluation et bilan, de conseil et développement des compétences des cadres du secteur social et médico-social.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les offres de prestation ARAFDES COMPETENCES relatives à des commandes passées auprès d'ARAFDES COMPETENCES par tout client (ci-après « le Client »)

I – PRESTATIONS BILAN DE COMPETENCES

Modalités d'inscription

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide d'un bulletin d'inscription ARAFDES COMPETENCES dûment rempli accompagné, le cas échéant, des documents demandés. Ce bulletin est disponible sur le site www.arafdes-competences.fr ou sur simple demande téléphonique au 04.72.53.61.80.

Après réception du bulletin, ARAFDES COMPETENCES confirme l'inscription par mail au Client. Une convention de prestation sera ensuite établie et signée par les différentes parties prenantes.

Les dispositions du présent article concernent des prestations développées sur mesure et exécutées dans les locaux d'ARAFDES COMPETENCES.

Conditions de règlement

Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

Toute prestation commencée est entièrement due.

Les paiements doivent être effectués au moment de l'inscription. Une facture acquittée sera alors délivrée.

Annulation ou report du fait du client :

Le Client peut annuler ou reporter sans frais une prestation si cette annulation ou ce report intervient au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation.

Au-delà de cette date les frais de prestation seront entièrement dus par le Client et une facturation lui sera faite. Une indemnité compensatoire égale à tout ou partie du montant de l'inscription sera facturée au Client.

II – AUTRES PRESTATIONS

Les dispositions du présent article concernent des prestations développées sur mesure et exécutées dans les locaux d'ARAFDES COMPETENCES, du Client ou dans les locaux mis à disposition par le Client.

Inscription et conditions de règlement

Toute prestation fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par ARAFDES COMPETENCES. Sauf disposition contraire dans la proposition d'ARAFDES COMPETENCES, un acompte minimum de 30% du coût total de la prestation sera versé par le client à la signature de la convention. Le paiement du solde sera effectué à réception de facture, suivant les modalités définies dans la convention de prestation de services.

Annulation du fait du client

En cas d'annulation du fait du Client après signature du bon de commande et jusqu'à 15 jours avant le début de la prestation, l'acompte de 30 % reste acquis à ARAFDES COMPETENCES à titre de dédommagement. Au-delà de cette date les frais de prestation seront entièrement dus par le Client et une facturation lui sera faite.

IV - DISPOSITIONS COMMUNES AUX PRESTATIONS

Règlement par un OPCO

Si le client souhaite que le règlement soit émis par un OPCO dont il dépend il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement lors de l'inscription,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de non prise en charge totale ou partielle par l'OPCO, le Client s'acquittera du solde du coût de la prestation.

Prix

Les prix sont indiqués HT et TTC. Les tarifs sont forfaitaires : ils comprennent la prestation et les supports pédagogiques.

Annulation ou report du fait d'ARAFDES COMPETENCES

En cas de circonstances exceptionnelles, ARAFDES COMPETENCES se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation. Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié par courrier ou e-mail au Client. Les raisons de cette annulation ou de ce report doivent être précisées à ce dernier. En cas de report de la prestation, le Client pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure.

Propriété intellectuelle

ARAFDES COMPETENCES reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, ...).

Le Client ne pourra faire usage commercial des produits issus de la conception de la formation sans l'accord écrit d'ARAFDES COMPETENCES.

Attestations

A l'issue de la prestation, ARAFDES COMPETENCES adresse au client les attestations de présence pour chaque participant.

Acceptation des conditions générales de vente

La participation à la prestation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par le Client, et le respect par le stagiaire du règlement intérieur d'ARAFDES COMPETENCES.